

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EST

COMMUNAUTE URBAINE DE BERTOUA

DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM

SECRETARIAT GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

EAST REGION

BERTOUA CYTY COUNCIL

LOM AND DJEREM DIVISION

GENERAL SECRETARY

INTERNAL STRUCTURE FOR THE
ADMINISTRATIVE MANAGEMENT OF
PUBLICS CONTRACTS

DECISION MUNICIPALE N°08/DM/CUB/MVB/SG/SIGAMP/2025 Du 27 JUIN 2025

Portant publication des résultats de l'Avis de Consultation
n°01/DC/CUB/MVB/SG/SIGAMP/CIPM/2025 du 27 Mai 2025 en procédure d'urgence
pour l'acquisition des chaises, tentes et chapiteaux.

LE MAIRE DE LA VILLE DE BERTOUA
(Maitre d'Ouvrage)

Vu la Constitution ;
Vu le Décret N°2011/408 du 9 décembre 2011 Portant organisation du Gouvernement ;
Vu le Décret N°2011/412 du 9 décembre 2011 Portant Réorganisation de la Présidence de la République ;
Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 Portant Organisation du Ministère des marchés Publics ;
Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 Portant Code des marchés Publics ;
Vu le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret 2011/048 du 23 février 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
Vu l'Arrêté n°0001/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales Applicables aux Marchés Publics ;
Vu l'arrêté n°000326/A/MINDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection de Monsieur **DIMBELE Jean Marie SODEA** comme Maire de la ville de Bertoua ;
Vu la décision N°002/DM/CUB/MVB/SG/SIGAMP/2024 Du 18 Janvier 2024 Constatant la composition de la commission interne de passation des marchés publics de la Communauté Urbaine de Bertoua ;
Vu l'arrêté N°2012/074 Du 08 Mars 2012 Portant création, organisation et fonctionnement des commissions internes de passation des Marchés publics de la Communauté Urbaine de Bertoua ;
Vu l'Arrêté N°212/A/MINMAP du 28 septembre 2021 organisant le fonctionnement des structures Internes des Gestion Administrative des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
Vu l'offre du soumissionnaire ;
Vu la Proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Communauté Urbaine de Bertoua du 19 Juin 2025 ;

DECIDE:

Article 1 : Est déclaré adjudicataire de la Lettre Commande relative à la Demande de Consultation n°01/DC/CUB/MVB/SG/SIGAMP/CIPM/2025 du 27 Mai 2025 en procédure d'urgence pour l'acquisition des chaises, tentes et chapiteaux ;

Le soumissionnaire ci-après désigné :

N° d'ordre	Adjudicataire	Montant TTC (En FCFA)	Montant HTVA	Délais d'exécution	Localité
01	ETS LINE COLOR SERVICES BP: 1065 DOUALA Tel: 696 208 499	29 761 461	24 957 200	Quatre-vingt-dix (90) jours	Ville de Bertoua

Article 2 : La présente Décision qui abroge toutes dispositions contraires antérieures sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

